



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

**PROVINCE DE QUÉBEC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Frontenac, le **15 septembre 2020 à 19h30**, à la salle communautaire arrière, au 2430 rue St-Jean à Frontenac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes:

1^{ère} DEMANDE : 2020-007:

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but l'agrandissement d'un garage résidentiel pour une grandeur totale de 117 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, tel que mentionné à l'article 7.3.4 B du règlement no. 243-90. Ce lot est situé dans la zone villégiature 5 (VILL 5).

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lots 4 972 464 et 4 973 465, situés au 1310, Route 161, propriété de M. Pierre Bonneville.

2^{ième} DEMANDE : 2020-008:

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but la construction d'un bâtiment pour une grandeur totale de 119 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, tel que mentionné à l'article 7.3.4 B du règlement no. 243-90. Ce bâtiment aura une hauteur maximum de 7 mètres au lieu de 6 mètres maximum tel que prévu à l'article 7.3.3 B du règlement no 243-90. Ce lot est situé dans la zone villégiature 5 (VILL 5).

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 6 323 064, situé au 1374, Route 161, propriété de Mme Lisette Bellavance et M. Jean Poisson.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce vingt-cinquième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt.



Bruno Turmel,
Directeur Général et
Secrétaire-Trésorier